

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mai 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mlle MASLOUHI
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - M. NUDANT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme THYEBault - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : M. DANIERE (pouvoir M. MAGLICA) - Mme MANSAT (pouvoir M. PRIBETICH) - Mme BERNARD - M. PERRON - M. JAPIOT - M. BRIOT (pouvoir Mme CHOUX) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. MILLOT) - M. DUGOURD
Membres absents : Mme POPARD - M. BAZIN

**OBJET
DE LA DELIBERATION****Conservatoire à rayonnement régional de Dijon - Programme européen « Erasmus » -
Candidature de la Ville - Demandes de subventions**

Madame Roy, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Au cours du premier trimestre 2006, le Conservatoire à rayonnement régional de Dijon a intégré le réseau des établissements « Erasmus ».

La vocation du programme « Erasmus » est d'encourager la coopération transfrontalière entre établissements et de stimuler la mobilité européenne des étudiants et des enseignants par l'octroi d'aides financières.

Les fonds relatifs à la mobilité étudiante et enseignante sont gérés par l'Agence Nationale « Erasmus » à laquelle le Conservatoire doit adresser sa prévision de flux de mobilité.

Celle-ci devrait concerner cinq enseignants pour des périodes d'environ cinq jours et six étudiants pour des périodes de trois mois minimum.

Trois types d'aides financières sont susceptibles d'être sollicitées :

- une allocation de mobilité « étudiants », d'environ 90 € par étudiant et par mois de séjour à l'étranger, étant précisé que le Conseil Régional de Bourgogne attribuera personnellement à chaque étudiant un complément permettant d'atteindre la somme de 300 € (mêmes dispositions que pour les autres étudiants de Bourgogne concernés par le programme « Erasmus ») ;
- une allocation de mobilité « enseignants » d'environ 500 € par enseignant et par semaine de séjour ;
- des crédits pour l'organisation de la mobilité, qui s'élèvent à environ 160 € par enseignant ou étudiant sortant.

Le montant total sollicité dépendra du nombre définitif d'étudiants et d'enseignants candidats à la mobilité.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- m'autoriser à déposer un dossier de candidature à la mobilité, dans le cadre du programme européen « Erasmus », au bénéfice du Conservatoire à rayonnement régional de Dijon ;
- solliciter les subventions susceptibles d'être accordées à la Ville par l'Agence Nationale « Erasmus » ;
- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE 24 MAI 2007

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

24 MAI 2007

